

# Le Webinaire va commencer dans quelques instants ...



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur  
[www.atee.fr](http://www.atee.fr)

# Consignes pour le Webinaire

Nous vous invitons à poser des questions en lien avec les sujets présentés

- Soit dans le fil de conversation
- Soit en demandant la parole en levant la main

Si vous n'avez pas eu de réponse ou si vous avez d'autres questions, nous vous invitons à adresser un mail à : [questionsclubc2e@atee.fr](mailto:questionsclubc2e@atee.fr)



**Pensez à couper vos micros**

La présentation et le compte rendu seront sur le site internet du ClubC2E d'ici quelques jours dans [Groupe de travail Transport / A PROPOS](#)

- Ils sont accessibles uniquement aux adhérents du Club.



# Webinaire Sectoriel Transport

**Mardi 02 octobre 2024**  
**10h – 12h**

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses

# Organigramme du Club C2E



Déléguée  
Générale  
**Elisabeth TATREAUX**

Industrie

**Jean-Baptiste DEVALLAND**



Eclairage  
Moteurs / VEV

Tertiaire  
Data Center  
ENSMOV+

**Solenne TOUM**



Pilotage  
Mesurage  
Production de froid

Résidentiel

**Daniela CELIS-BRICENO**



PAC dans les  
Bâtiments

Transport

**Marine SCALA**



Contrôles

Réseaux et  
Opé Spé

**Olga LANDESMAN**



Calorifugeage  
Isolation Points  
Singuliers

Agriculture

**Mouhamadou BA**



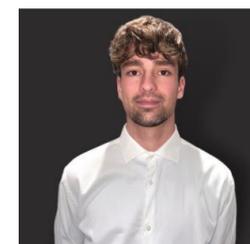
Appui au  
Pilotage

**Thierry LAPARRA**



Gisements et contrôles

Bâtiment  
résidentiel et  
Tertiaire +  
Transport



**Maxence BONAMY**  
08/07/24 → 07/02/24



**Maxence LECLERC**  
08/07/24 → 07/02/24

Industrie/Eclairage  
moteurs/VEV

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses

# 1. Introduction

Lettre DGEC juillet 2024

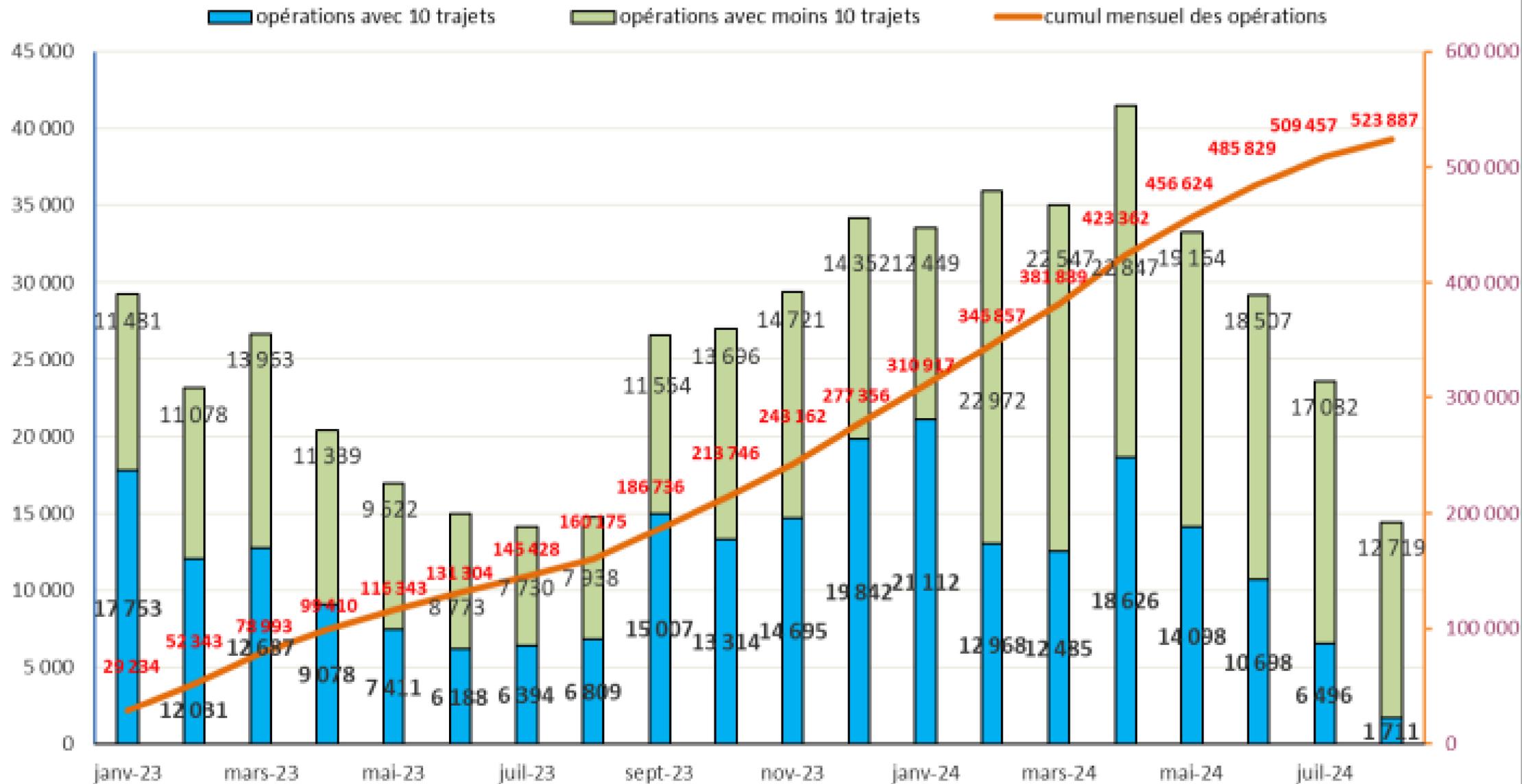
Reporting réglementaires



TotalEnergies

A fin septembre 2024, 523 887 personnes ont bénéficié d'une incitation financière pour s'engager dans le covoiturage courte distance et pérenniser leur pratique du quotidien. Les chiffres à fin mai 2024 indiquent que 48.3 % des conducteurs engagés dans le coup de pouce ont réalisé au moins 10 trajets pendant une période de 3 mois, éligibles ainsi à la prime de 100 €.

Nombre de conducteurs engagés dans le Coup de pouce CEE Covoiturage courte distance



# 1. Introduction

## Fiche covoiturage Longue Distance (>80km) TRA-SE-114:

Décision du Conseil d'Etat Le Conseil d'Etat a annulé mardi 25 juin l'arrêté du 26 septembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie en tant qu'il crée l'opération standardisée n°TRA-SE-114 relative au covoiturage de longue distance ([Décision n° 470893](#)).



(source lettre DGEC juillet 2024)

« Par ailleurs, le travail préparatoire de créations et révisions de fiches d'opérations standardisées du premier semestre a donné lieu à la consultation du conseil supérieur de l'énergie sur 3 **projets d'arrêtés créant ou révisant des fiches d'opérations standardisées**, notamment la fiche « Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif », afin de la dimensionner suivant un forfait fixe, et **la fiche « covoiturage longue distance » afin de la mettre en conformité avec la décision du Conseil d'Etat rendue le 25 juin, notamment quant à la traçabilité, la justification et l'approbation par des tiers indépendants des données utilisées pour le calcul du forfait. Des consultations du public sont menées en parallèle. »**

Cette nouvelle fiche covoiturage devrait pouvoir être publiée pour l'arrêté de décembre 2024

# 1. Introduction

Signature des conventions pour les programmes:



PRO-INNO-72	<u>LUD+</u>	ROZO, Cerema, Logistic Low Carbon	<a href="http://www.interlud.green/">www.interlud.green/</a>	2026	<u>Arrêté du 2 mai 2024</u>
PRO-INNO-83	<u>Mob'Sport</u>	SASU Mob'Sport	<i>En cours de construction</i>	2027	<u>Arrêté du 2 mai 2024</u>
PRO-INNO-84	<u>E-TRANS</u>	ADEME	<a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17489">https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17489</a>	2028	<u>Arrêté du 20 mai 2024</u>



FLASH INFO – 8 août 2024

\*\*\*

### **Publication du bilan annuel 2023 du dispositif des certificats d'économies d'énergie**

**La direction générale de l'énergie et du climat a publié ce jour le bilan annuel du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour l'année 2023. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante :**

**<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dispositif-certificats-deconomies-denergie#bilans-de-la-quatrieme-periode-2018-2021-et-cinquieme-periode-2022-2023-0>**

**Celui-ci vient compléter le bilan de la quatrième période ainsi que le bilan de l'année 2022, première année de la cinquième période, également disponibles sur le site du ministère.**

**Ce rapport annuel présente les évolutions apportées au dispositif en 2023 ainsi que les principaux chiffres et résultats de l'année écoulée (dépôts, délivrances, bonifications, etc.). En 2023 et dans les prochaines années, des moyens supplémentaires sont et seront mis en œuvre pour augmenter les contrôles et lutter contre la fraude afin de garantir la robustesse du dispositif et la confiance de tous les acteurs.**



# 1. Introduction

## Bilan annuel 2023 CEE

- 1. Contexte et Objectifs** : La directive révisée sur l'efficacité énergétique, publiée en 2023, vise à réduire la consommation finale d'énergie de 30 % d'ici 2030. Le dispositif des CEE est un instrument central de cette politique, contribuant à la réduction des émissions de CO2 et à la maîtrise de la demande énergétique.
- 2. Lutte contre la fraude** : En 2023, des efforts significatifs ont été déployés pour **renforcer la lutte contre la fraude, avec de nouvelles modalités de contrôle** et une accélération de leur rythme. La Mission Interministérielle de Coordination Antifraude (MICAF) a été mise en place pour coordonner ces efforts.
- 3. Chiffres clés de 2023** : Un total de 534 TWhc de CEE ont été délivrés en 2023, dont 380 TWhc de CEE classiques et 154 TWhc de CEE précarité. **Les opérations standardisées représentent 92,8 % des CEE** obtenus, tandis que les opérations spécifiques et les programmes d'accompagnement représentent respectivement 2,2 % et 5 %.
- 4. Évolutions du dispositif** : Plusieurs évolutions structurelles ont été mises en place en 2023, notamment le **renforcement des exigences d'indépendance des organismes d'inspection et la création de nouvelles bonifications pour certaines opérations**.
- 5. Contrôles et sanctions** : En 2023, le Pôle National des CEE (PNCEE) a lancé des **contrôles sur plus de 8000 opérations**, représentant environ 11 TWhc. Des sanctions à hauteur de **165 GWhc annulés et de 3,1 millions d'euros d'amendes** ont été prononcées<sup>1</sup>.
- 6. Programmes d'accompagnement** : À la fin de 2023, 47 programmes étaient en cours, représentant 340 TWhc pour un budget total de 2 147 millions d'euros. Ces programmes visent à soutenir la maîtrise de la demande énergétique et la réduction de la précarité énergétique<sup>1</sup>.

**Ce bilan annuel met en lumière les efforts continus pour améliorer l'efficacité énergétique en France et les mesures prises pour assurer la conformité et l'intégrité du dispositif des CEE.**

### Principaux Constats

**1. Complexité et Coût** : Le dispositif est jugé **complexe et coûteux**, avec des résultats incertains. La Cour des Comptes souligne que le mécanisme est devenu de plus en plus technique et difficile à gérer.

**2. Efficacité Réelle** : Les économies d'énergie réelles sont **souvent surestimées**. Les fiches standardisées, qui déterminent les économies d'énergie attendues, sont souvent trop optimistes.

**3. Fraudes et Non-Conformités** : Le rapport met en évidence **des taux élevés de non-conformités et de fraudes**, notamment dans le secteur de la **rénovation** énergétique des bâtiments.

**4. Impact Financier** : Le coût du dispositif est répercuté sur les consommateurs **finaux, augmentant les factures d'énergie**. En 2023, chaque ménage a financé le dispositif à hauteur de 164 € en moyenne.

**5. Transferts Financiers** : Le dispositif organise **des transferts financiers importants**, notamment au profit du secteur résidentiel et de l'industrie, mais **au détriment des secteurs des transports** et du tertiaire.

### Recommandations

La Cour des Comptes formule plusieurs recommandations pour améliorer le dispositif :

- **Stabiliser et Simplifier** : Assurer la stabilité et la transparence de la gouvernance, et simplifier les règles pour les acteurs impliqués.
- **Évaluation et Contrôle** : Renforcer les études de gisement et les évaluations des économies d'énergie réelles, et mettre en place un plan d'action renforcé de lutte contre la fraude.
- **Ciblage et Financement** : Supprimer le financement des programmes par le dispositif des CEE et recentrer les aides sur les économies d'énergie réelles.

**En résumé, le rapport souligne la nécessité de réformer en profondeur le dispositif des CEE pour qu'il puisse atteindre ses objectifs de manière plus efficace et transparente.**



ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES  
LES CERTIFICATS  
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE :  
un dispositif à réformer car complexe  
et coûteux pour des résultats incertains  
Communication à la commission des finances,  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire  
de l'Assemblée nationale

Juillet 2024

# 1. Introduction

**Rappel 2023:** Poursuite de la hausse des cotations classique et précarité. Effets induits liés à la possibilité de la hausse de l'obligation.



## Classique STD

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	6,83	7,27	7,10	7,19	7,19	7,25	7,18	7,21	7,23	7,85	7,66	7,84
Volume Total (en GWh Cumac)	27 163,687	18 003,078	22 636,722	17 851,238	16 855,7	22 967,311	18 961,252	16 161,665	19 626,888	26 945,243	29 468,75	36 848,941
Nombre de transactions	147	122	164	107	99	149	126	102	123	127	152	185

## STD précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	7,25	7,58	7,77	7,40	7,64	7,33	7,26	7,62	7,64	7,90	7,99	8,22
Volume Total (en GWh Cumac)	24 767,823	11 258,526	15 718,459	12 439,053	16 119,058	15 665,916	11 065,774	11 275,282	11 862,627	9 681,608	19 451,501	33 822,579
Nombre de transactions	127	84	101	67	56	97	81	60	79	87	105	126

## Classique SPOT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	7,65	7,70	7,31	7,41	7,38	7,37	7,38	7,62	7,81	8,33	8,22	8,66
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	6 526,087	5 233,298	5 186,991	4 218,664	640,852	5 368,313	3 894,616	4 521,94	3 826,255	11 038,589	3 644,28	9 703,035
Nombre de transactions « spot »	38	29	31	27	7	33	34	26	27	34	27	44

## SPOT précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,24	8,39	8,27	7,90	7,45	7,49	7,58	7,86	8,30	8,39	8,43	8,66
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	6 178,147	5 107,591	8 344,119	4 191,329	2 251,501	2 379,466	2 682,163	5 007,008	1 828,704	3 364,223	6 689,908	15 224,359
Nombre de transactions « spot »	28	21	24	14	4	20	18	17	19	31	30	47

# 1. Introduction



2024: Légère remontée de l'EMMY classique en standard et en spot (depuis dernier GT)

## Classique STD

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,06	8,10	8,00	8,04	7,88	7,93	7,89	7,88	8,01			
Volume Total (en GWh Cumac)	27 901,338	22 687,011	32 326,42	23 480,336	35 544,033	36 005,549	35 758,794	24 811,275	36 704,031			
Nombre de transactions	155	131	168	133	187	179	182	115	166			

## Classique SPOT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,34	8,35	7,56	8,19	7,53	7,60	7,78	7,81	8,01			
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	5 566,106	3 967,933	2 759,082	1 396,393	4 035,385	6 636,58	5 252,803	4 194,456	3 582,619			
Nombre de transactions « spot »	29	25	12	16	33	34	43	24	28			

# 1. Introduction

2024: Décrue puis stabilité du précaire après une hausse début 2024



## STD Classique

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,06	8,10	8,00	8,04	7,88	7,93	7,89	7,88	8,01
Volume Total (en GWh Cumac)	27 901,338	22 687,011	32 326,42	23 480,336	35 544,033	36 005,549	35 758,794	24 811,275	36 704,031
Nombre de transactions	155	131	168	133	187	179	182	115	166

## SPOT Classique

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,34	8,35	7,56	8,19	7,53	7,60	7,78	7,81	8,01
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	5 566,106	3 967,933	2 759,082	1 396,393	4 035,385	6 636,58	5 252,803	4 194,456	3 582,619
Nombre de transactions « spot »	29	25	12	16	33	34	43	24	28

## STD précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,46	8,29	8,13	8,16	8,01	8,26	8,14	8,06	8,30
Volume Total (en GWh Cumac)	39 292,399	9 129,237	16 555,534	8 563,494	18 723,037	15 533,121	12 160,723	4 585,389	9 920,408
Nombre de transactions	128	63	86	75	116	78	94	58	71

## SPOT précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,99	8,60	7,63	8,28	7,68	7,90	8,22	8,22	8,61
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	12 146,244	2 832,117	1 074	1 039,305	592,714	800,36	1 038,174	1 336,604	1 027,454
Nombre de transactions « spot »	25	17	5	16	13	12	14	16	16



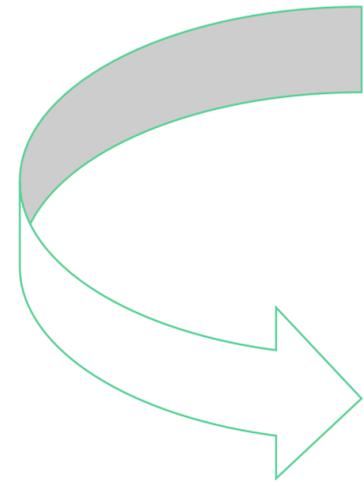
Date	Intitulé	Objet
Août 2024	62 <sup>ème</sup> Arrêté	Arrêté du 22/08/2024 publié le 30/08/2024
Septembre 2024	63 <sup>ème</sup> Arrêté	Arrêté du 06/09/2024 publié le 17/09/2024
Octobre 2024	64 <sup>ème</sup> Arrêté	CSE le jeudi 17 octobre 2024
Décembre 2024	Arrêté de fin d'année	CSE du jeudi 19 décembre 2024 : Finalisation des Fiches de Calcul pour début novembre

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses



Au 63<sup>ème</sup> (Arrêté du 06/09/2024) ==> 230 Fiches



AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
27	62	60	35	8	38



## 2. Fiche présentée au CSE de juillet 2024

### Contexte

- Transport routier restant la norme et culturellement très implanté
- Des flux de transport de marchandises échappent au fluvial pour des raisons de surcoût par rapport à la route
- Le transport fluvial est un mode massifié qui en fait un mode à faible consommation énergétique par tonne de marchandise transportée
- Le mode fluvial a transporté 43,4 millions de tonnes transportées en 2023, soit l'équivalent d'environ 2 170 000 camions
- Des objectifs de développement du transport fluvial (Contrats d'objectifs et de Performance de VNF, Stratégie fluviale en cours de concertation)

**Objectif:** valoriser les économies d'énergies par report modal de la route vers le transport fluvial

**Secteur d'application:** Transport de marchandises par voie fluviale sur le territoire national.

**Bénéficiaire:** le chargeur est le bénéficiaire de l'opération



## 2. Fiche présentée au CSE de juillet 2024

### Décision

La fiche n'a pas été retenue pour l'arrêté de Juillet.

Une demande de complément d'information a été faite dans le but d'étudier les niveaux d'incitation financières pour les opérations de Fret Fluvial.



### 2. Fiche présentée au CSE de juillet 2024

#### **Contexte :**

La présente opération concerne :

- L'achat d'un quadricycle électrique L6e, L7e neuf,
- La location d'une durée minimale de vingt-quatre mois d'un quadricycle électrique L6e, L7e neuf.

**Objectif:** valoriser les économies d'énergies par des véhicules électrique

**Secteur d'application :** Transport de marchandises ou de personnes.

**Bénéficiaire :** Acquéreur du véhicule



## 2. Fiche présentée au CSE de juillet 2024

### Décision

La fiche n'a pas été retenue pour l'arrêté de Juillet.

Une demande de complément d'information a été faite.



## 2. Fiche présentée au CSE de juillet 2024

### **Contexte :**

La présente opération concerne les trajets de covoiturage longue distance.

- Mise en place d'une nouvelle méthodologie de calcul
- Trajets informels exclus

**Objectif :** Remplacer la fiche annulée par le conseil d'Etat.

**Décision :** Soumise à la consultation publique.

L'arrêté n'a pas été signé après le CSE.

**Statut :** Groupe de travail en cours

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses



### 3.1 Révision en cours

#### **Dénomination :**

Abonnement à un service d'autopartage en boucle.

#### **Nature de la révision :**

- Mise à jour des forfaits
- Elargissement du parc

#### **Statut :**

Fiche à réviser, l'appel à contribution a eu lieu lors du webinaire de mai.  
La fiche a déjà fait l'objet d'échanges en 2023, sa révision est relancée.  
Les travaux concernant cette fiche ont été lancés.



### 3.1 Révision en cours

#### **Dénomination :**

TRA-EQ-114 : Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants dans une flotte professionnelle

TRA-EQ-117 : Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants pour les particuliers ou les collectivités

#### **Nature de la révision :**

- Mise à jour réglementaire
- Mise à jour du forfait
- Changement de méthodologie de calcul

#### **Statut :**

Fiches à réviser, l'appel à contribution a eu lieu lors du webinaire de mai.  
Les travaux concernant ces fiches ont été lancés.



### 3.1 Révision en cours

#### **Dénomination :**

Lubrifiant économiseur d'énergie pour des véhicules de transport de personnes ou de marchandises.

#### **Nature de la révision :**

- Mise à jour de la norme OM501FE
- Fiche du 14<sup>ème</sup> arrêté → évolution de la situation de référence (conditions de délivrances à mettre à jours)

#### **Statut :**

Fiche à réviser

Les travaux concernant cette fiche ont été lancés.

Appel à contribution pour constituer un groupe de travail.



Révision des fiches TRA-EQ-113 : Lubrifiant économiseur d'énergie pour des véhicules de transport de personnes ou de marchandises

Si vous souhaitez contribuer

→ Contactez Marine Scala à son adresse mail [m.scala@atee.fr](mailto:m.scala@atee.fr)

**Objet du mail**

**Révision TRA-EQ-113**

**Corps du mail**

Dans votre message, précisez pour quelle raison vous souhaitez contribuer et la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (Préciser quel type d'expertise)
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (Préciser quelle connaissance)
- Je dispose de données robustes et représentatives (Préciser la nature et leurs références)
- Autres (Préciser la nature de la contribution)



## 3.2 Fiches en cours ou à venir

### **Dénomination :**

Covoiturage de courte distance

### **Nature de la révision :**

- Changement de méthodologie de calcul

### **Statut :**

Fiche à réviser

Appel à contribution pour constituer un groupe de travail.



## Révision des fiches TRA-SE-115 : Covoiturage courte distance

Si vous souhaitez contribuer

→ Contactez Marine Scala à son adresse mail [m.scala@atee.fr](mailto:m.scala@atee.fr)

### Objet du mail

**Révision TRA-SE-115**

### Corps du mail

Dans votre message, précisez pour quelle raison vous souhaitez contribuer et la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (Préciser quel type d'expertise)
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (Préciser quelle connaissance)
- Je dispose de données robustes et représentatives (Préciser la nature et leurs références)
- Autres (Préciser la nature de la contribution)



## 3.3 Création

### Dénomination

## Mesure et optimisation de la consommation de carburant d'un navire de pêche

### Rappel contexte

**Opération** : installation à bord d'un navire de pêche d'un matériel de mesure et d'optimisation de la consommation de carburant

**Bénéficiaire :**

- 1) Armateur d'un navire de pêche professionnelle français (< 40 mètres) s'approvisionnant en carburant à plus de 50% en France
- 2) Lycée maritime public français, armateur d'un navire-école

**Statut :**

- Fiche présentée lors du webinaire transport de mai
- Fiche en cours de finalisation



3.3 Création

Dénomination

**Achat ou location longue durée de véhicules destinés au transport de marchandises à motorisation électrique neufs**

Rappel contexte

**Opération** : valorisation du gain énergétique lié à l'achat de véhicules lourds électriques pour le transport de marchandises

**Bénéficiaire** :

Personnes morales

**Statut** :

- Fiche présentée lors du webinaire transport de mai
- Fiche en cours de finalisation



## 3.3 Création

### Objectif

**Création d'une nouvelle fiche de covoiturage longue distance**

### Rappel contexte

**Opération** : Transport de passagers sur des distances supérieurs à 80km.

**Bénéficiaire** :

Personnes physiques.

**Statut** :

- Fiche en cours de finalisation.

### 3.3 Création

#### Objectif

**Exploration de nouveaux gisements dans le secteur des engins électriques de chantier BTP**

#### Contexte

L'utilisation d'engins de construction est essentielle sur les chantiers du BTP, qu'il s'agisse d'aménagement, de rénovation ou même de démolition.

L'objectif de cette fiche sera la valorisation de matériels électriques dans le secteur du BTP.



Création fiche TRA-EQ-XXX : Véhicule Off Road

Si vous souhaitez contribuer

→ Contactez Marine Scala à son adresse mail [m.scala@atee.fr](mailto:m.scala@atee.fr)

Objet du mail

Contribution Fiche Véhicule Off Road

Corps du mail

Dans votre message, précisez pour quelle raison vous souhaitez contribuer et la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (Préciser quel type d'expertise)
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (Préciser quelle connaissance)
- Je dispose de données robustes et représentatives (Préciser la nature et leurs références)
- Autres (Préciser la nature de la contribution)



## 3.3 Création

### Objectif

**Création d'une fiche homologue à la TRA-EQ-126 en eaux nationales**

### Rappel contexte

**Opération** : Transport, en eaux intérieures, de marchandises ou de passagers, exploitation-maintenance, et plaisance.

**Bénéficiaire** :

Personnes morales et physiques

**Statut** :

- Fiche d'opportunité en cours de rédaction



Création fiche TRA-EQ-XXX : Remotorisation en propulsion électrique ou hybride d'un bateau en eaux nationales

Si vous souhaitez contribuer

→ Contactez Marine Scala à son adresse mail [m.scala@atee.fr](mailto:m.scala@atee.fr)

Objet du mail

Contribution Fiche Remotorisation en propulsion électrique ou hybride d'un bateau en eaux nationales

Corps du mail

Dans votre message, précisez pour quelle raison vous souhaitez contribuer et la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (Préciser quel type d'expertise)
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (Préciser quelle connaissance)
- Je dispose de données robustes et représentatives (Préciser la nature et leurs références)
- Autres (Préciser la nature de la contribution)

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses



- **Pilote de la fiche** : Les Boîtes à Vélo - France
- **Principe de l'économie** : Le vélo-cargo est un véhicule à très faible consommation énergétique en capacité de se substituer à l'usage d'un véhicule utilitaire léger pour de petites distances.
- **Cible de la fiche** : Professionnels mobiles
  - Logistique
  - Métiers de service, soin et santé
  - Artisanat du bâtiment
  - Commerce et restauration
  - Transport de personnes
- **Calcul de l'économie (en cours)** :
  - Gisement en 2026 = ~ 13 000 vélos-cargos
  - Gain par km = 1,02 kWh/km
  - Distance annuelle substituée = 12 245 km
  - Durée de vie = 5 ans
  - Montant de certificats = 57 682 kWh Cumac
  - Taux de couverture : entre 6% (317 €) et 9% (433 €)

# Appel à contribution



**Création : Acquisition d'un vélo-cargo neuf ou reconditionné par une personne morale**

Si vous souhaitez contribuer

→ Contactez Marine Scala à son adresse mail [m.scala@atee.fr](mailto:m.scala@atee.fr)

## Objet du mail

**Création : Acquisition d'un vélo-cargo neuf ou reconditionné par une personne morale**

## Corps du mail

Dans votre message, précisez pour quelle raison vous souhaitez contribuer et la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (Préciser quel type d'expertise)
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (Préciser quelle connaissance)
- Je dispose de données robustes et représentatives (Préciser la nature et leurs références)
- Autres (Préciser la nature de la contribution)



Objectif de la fiche d'opportunité : Promouvoir le recours au transport par Autocars en Services Librement Organisés (SLO) en remplacement d'un trajet moyenne/longue distance (+100km) effectué avec un moyen de locomotion plus consommateur en énergie. Par ex : en véhicule à motorisation thermique individuel ou partagé, ou en avion.

L'objectif de ce projet est de proposer une **alternative plus économe en énergie** que d'autres moyens de locomotion tels que la voiture individuelle, le covoiturage, l'avion, les TER, etc. pour des trajets de moyenne/longue distance. Outre les économies d'énergie estimées par ailleurs, ce projet repose sur 3 axes principaux :

1. Une mobilité plus éco-responsable
2. Une mobilité pour tous.
3. Une mobilité partout.



La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite « loi Macron », pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a libéralisé le transport régulier de voyageurs par autocar, dont les conditions d'exercice en France restaient jusqu'alors très cadrées. Fin 2016, on enregistrait en conséquence plus de 5 millions de passagers sur les lignes d'autocar longue distance, plaçant le SLO au rang de mode de transport à part entière, comme le train ou la voiture.

**Ce que permet la loi Macron** La loi Macron du 6 août 2015, en ouvrant le marché du transport régulier interurbain de voyageurs par autocar à l'initiative privée, **offre à ce mode l'opportunité de devenir un maillon essentiel de la chaîne de mobilité**, en laissant une totale liberté dès que la distance entre deux arrêts dépasse 100 km.

Le décret n° 2015-1266 du 13 octobre 2015 relatif aux services réguliers interurbains de transport public routier de personnes librement organisés détaille les conditions d'application de cette loi. En l'occurrence, il **fixe le périmètre des liaisons et des trajets concernés, les catégories de véhicules qui peuvent être utilisés** ainsi que les modalités de régulation des liaisons de moins 100 kilomètres par les autorités organisatrices de transport. Cette régulation prend pour critère l'atteinte à l'équilibre économique des services publics réguliers de transport.

En 2021, sur le segment des déplacements interurbains de plus de 100 km, le train apte à la grande vitesse (TAGV) est le mode de transport collectif le plus utilisé (60 %), **suivi de l'avion (22 %), des trains express régionaux (TER, 10 %) et Intercités (6 %)**, puis des « cars Macron » (4 %). **FlixBus estime que cette part est passée à 6% depuis 2022.**



Cette fiche permettra la fidélisation de la clientèle SLO par le biais de mécanismes commerciaux incitatifs (par ex: achat de voyages multiples à tarif incitatif ou réduction sur le premier voyage). Cette nouvelle opération permettra de développer l'utilisation des autocars SLO en France en remplacement de trajets effectués en véhicule thermique personnel ou en covoiturage, en avion, en TER.

**Les conditions de délivrance des CEE pourront ainsi être :**



1. L'achat d'un ticket de tout passager n'ayant pas voyagé à bord d'un autocar opérant en SLO sur les 12 ou 24 derniers mois ;
2. Une incitation à l'achat ce ticket produite par l'opérateur sous forme d'un avantage financier ou commercial pour le passager.
3. Mise en place de forfaits avantages pour les trajets en autocars, d'offres multi-voyages avantageuses, de rétrocession de tout ou partie du prix du billet...

Sont éligibles les trajets enregistrés **via une plateforme numérique** d'achat de titres de transport ou lors de **l'enregistrement de billets achetés à un guichet physique** garantissant la production des éléments de preuve cohérents suivants :



- l'achat et le paiement du titre de transport, et
- l'identité du passager, et
- la réalisation du trajet par le passager.

*L'opération se comprend des trajets effectués intégralement (trajets domestiques) ou partiellement sur le territoire français (trajets débutant, se terminant ou transitant sur le territoire).*



Consommation moyenne par trajet, reflétant l'énergie consommée par passager de l'autocar

Mode de transport	Taux de remplissage moyen %	Consommation moyenne de carburant en L	Consommation (en kWh/km.voy)
Autocar SLO Longue distance	65	24	0,0666

Gains annuels et actualisés des voyages en autocars longue distance

Données à calculer	Passager autocar SLO	Unités
Distance moyenne	400	Km
Distance annuelle	1600	Km
Gain annuel total	1066	KWh
Durée de vie actualisée	7	
Gain actualisée	4477,2	KWh cumac
Valeur arrondie	4450	KWh cumac



## Evaluation des gisements

Gain annuel total en kWh par pax	Nbre de passagers remplissant les conditions de l'opération tous opérateur confondus (en millions)	Gisement annuel en tWh/an	Gisement sur la durée de vie de l'opération en tWhcumac
1066	1	1066	7,462

## Taux de couverture estimé

*(le prix des CEE retenu est de 7,5€/MWh cumac)*

Sur la base d'un prix du CEE de 7,5 €/MWhc, l'incitation financière à une opération est de 33,35 euros.

## 1 L'autocar pour lutter contre la congestion et l'autosolisme

- **1 autocar, c'est 30 voitures de moins sur la route.**
- **38% c'est le taux d'occupation** à partir duquel le bilan environnemental de l'autocar devient positif.
- **Entre 54% et 66% de taux d'occupation moyen** pour les "cars Macron" en 2021.

Source : étude de l'Ademe - mars 2017.

Source : ART – 2022.

70% d'occupation pour FlixBus à l'été 2023

## 2 Des véhicules de plus en plus performants écologiquement

- **80% des autocars** répondent aux normes Euro 5 ou 6 (la moitié du parc en norme Euro 6) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Source : Service statistique du Ministère de la Transition écologique.

100% de la flotte FlixBus en France

Sur une flotte de 66 596 autocars en 2022, la répartition par énergie est la suivante :

Energie	Nombre d'autocars	%
---------	-------------------	---

## 3 Un programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement

La profession s'engage dans la transition énergétique et écologique afin de réduire son impact environnemental et ses consommations d'énergie.



La démarche "Objectif CO<sub>2</sub>, les transporteurs s'engagent" concerne tous les acteurs du secteur des transports routiers.

Au 31 décembre 2022 :

- **553 entreprises de TRV ont signé la charte**

Dans le cadre du programme EVE, un label de valorisation du haut niveau de performance environnementale a été créé en mars 2020 pour le transport routier de voyageurs.



## LE BUS : UN « SUPER COVOITURAGE »

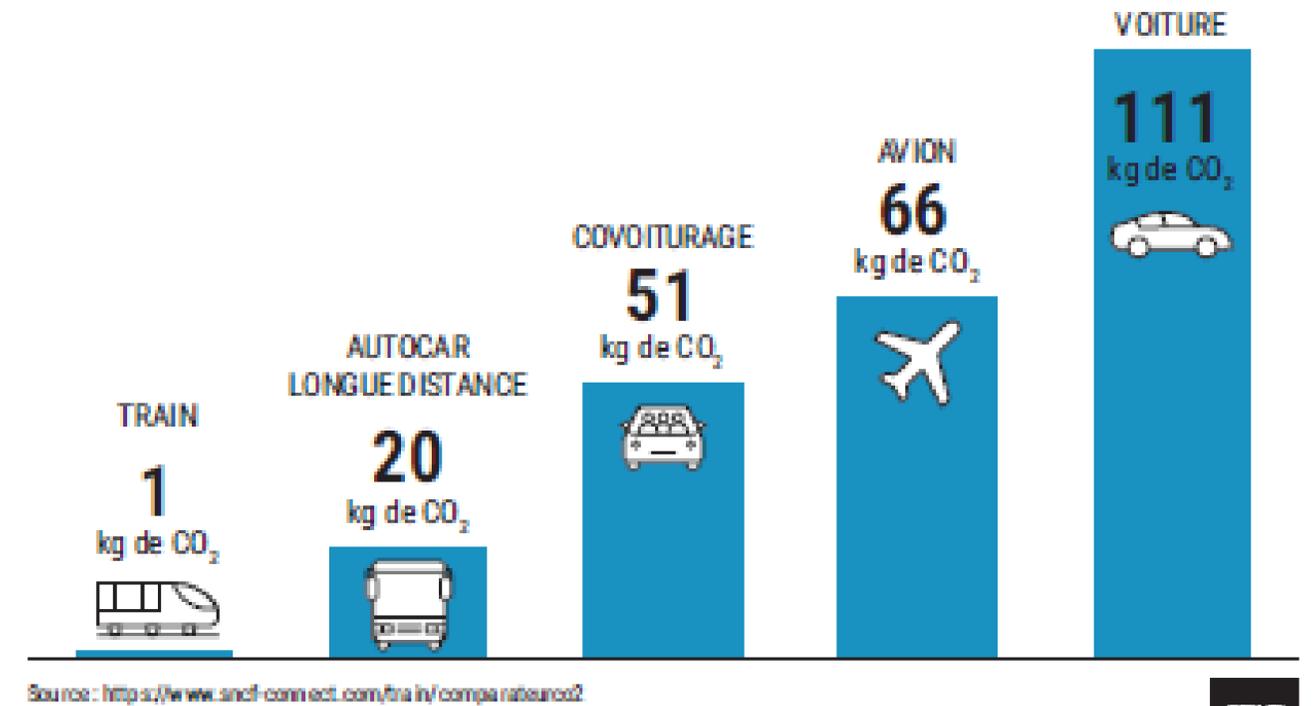
Un bus permet en moyenne de remplacer 30 voitures individuelles sur les routes\*.



\* Source : Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV)

## ÉMISSIONS CARBONE COMPARÉES - L'EXEMPLE DE PARIS-GRENOBLE

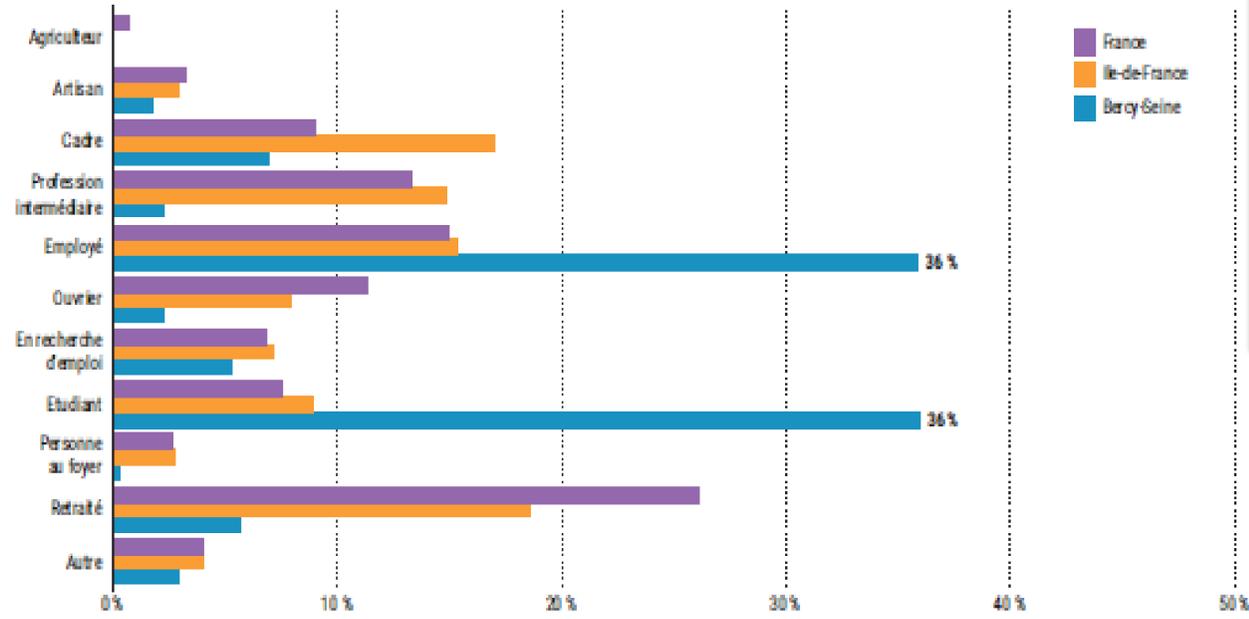
Pour un trajet Paris-Grenoble, le voyage en train dure 3h pour 1,2 kg de CO<sub>2</sub>, tandis que le même trajet en voiture dure 5h pour 111,2 kg de CO<sub>2</sub>.



**85 000 tonnes de CO<sub>2</sub>**

économisées en France en 2022 grâce aux passagers ayant choisi de voyager avec FlixBus plutôt que d'autres moyens de transport

CATÉGORIES SOCIALES DES USAGERS DE SLO À BERCY-SEINE



Source : enquête MV2, recensements de la population de l'Insee

**Les usagers de SLO :**

- ▶ des individus situés socialement dans les classes les plus modestes
- ▶ 36 % des voyageurs interrogés sont étudiants et 36 % sont des employés

▶ 66 % des usagers ont entre 18 et 34 ans.

AGE DES USAGERS VERSUS POIDS DANS LA POPULATION GÉNÉRALE



Source : enquête MV2, recensements de la population de l'Insee

COMPARAISON DES COÛTS ET TEMPS DE TRAJET DES 10 LIAISONS SLO LES PLUS EMPRUNTÉES, EN FONCTION DU MODE DE TRANSPORT CHOISI

	Autocars SLO		Coût pour un voyage réalisé le 6 août 2022 par un adulte				Coût pour un voyage réalisé le 6 août 2022 par un adulte				
	Distance	Nombre de trajets quotidiens en 2019	Voiture péage +essence	Avion		Autocar SLO		Train		Covoiturage	
				le - cher	le +cher	le - cher	le +cher	le - cher	le +cher	le - cher	le +cher
Lille - Paris	230 km	90	46,70 €	/	/	8,00 €	80,00 €	10,00 €	27,50 €	13,00 €	26,00 €
Aéroport de Lyon Saint Exupéry - Grenoble	93 km	67	24,40 €								
Lyon - Paris	466 km	56	95,60 €	80 €	779 €	10,00 €	55,00 €	19,00 €	111,60 €	27,00 €	54,00 €
Paris - Rouen	137 km	50	33,90 €	/	/	6,00 €	21,00 €	9,00 €	24,20 €	8,00 €	15,00 €
Grenoble - Lyon	119 km	46	27,20 €			4,00 €	17,00 €	16,50 €	41,60 €	6,00 €	8,00 €
Clermont-Ferrand - Lyon	171 km	32	38,70 €								
Marseille - Nice	201 km	31	42,30 €			5,00 €	40,00 €	23,00 €	42,00 €	16,00 €	17,00 €
Caen - Paris	239 km	30	55,80 €			7,00 €	40,00 €	15,00 €	40,70 €	13,00 €	17,00 €
Paris - Rennes	376 km	28	73,90 €	97 €	186 €	14,00 €	40,00 €	28,00 €	90,00 €	20,00 €	41,00 €
Le Havre - Paris	203 km	28	47,90 €			7,00 €	25,00 €	15,00 €	36,00 €	12,00 €	16,00 €

Source : ART, Comparabus, SNCF Connect, Filibus, BlaBlaCar Bus, ViaMichelin



## Création : Autocars en Services Librement Organisés (SLO)

Si vous souhaitez contribuer

→ Contactez Marine Scala à son adresse mail [m.scala@atee.fr](mailto:m.scala@atee.fr)

### Objet du mail

**Création : Autocars en Services Librement Organisés (SLO)**

### Corps du mail

Dans votre message, précisez pour quelle raison vous souhaitez contribuer et la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (Préciser quel type d'expertise)
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (Préciser quelle connaissance)
- Je dispose de données robustes et représentatives (Préciser la nature et leurs références)
- Autres (Préciser la nature de la contribution)

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses

## 6. Point FAQ

Rappel lettre d'information du 30/09/2024 :

### **Rappel concernant la fiche d'opération standardisée TRA-SE-116 « Fret ferroviaire »**

Les flux de marchandises transportés par fret ferroviaire pouvant être valorisés, pour la première fois, au titre de la fiche d'opération standardisée TRA-SE-116 sont :

- a) Soit des flux de marchandises existants qui étaient précédemment transportés par route ;
- b) Soit de nouveaux flux de marchandises (flux inexistantes avant d'être valorisés au titre de la fiche TRA-SE-116).

**Les flux de marchandises existants qui étaient précédemment déjà transportés par voie ferrée ne sont pas valorisables au titre de la fiche TRA-SE-116.**

Par ailleurs, les contrats de prestation de service de fret ferroviaire qui suivent le contrat relatif aux flux mentionnés aux points a et b ci-dessus peuvent donner lieu à valorisation dans les conditions prévues par la fiche TRA-SE-116. Notamment, le délai entre la date de début du contrat initial et la date de fin du dernier contrat ne dépasse pas cinq ans.

## 6. Point FAQ

« Dans le cadre du déploiement de la TRA-EQ-114, il est précisé que « seuls les véhicules soumis à la déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules des sociétés (TVS) (document Cerfa n° 2855, partie I) et renouvelés par des véhicules performants sont éligibles à la délivrance de certificats » »

Cependant, depuis le 1er janvier 2022, la TVS a été remplacée par deux nouvelles taxes : la taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone et la taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules de tourisme, qui est devenue en 2024 la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques.

**La fiche n'est pas abrogée MAIS n'est plus utilisable en l'état, un appel à contribution a été réalisé en Mai 2024 pour réviser la fiche**

# Crédit bail et location avec option d'achat



Objet

Précision concernant la parution de la lettre DGEC de juillet 2024

Quoi

## Crédit-bail et location avec option d'achat

Des pratiques ont été remontées au PNCEE concernant la valorisation d'opérations dont le contrat de location présente une durée inférieure à la durée de vie conventionnelle de la fiche d'opération standardisée. Dans le cas de contrats de location avec option d'achat ou de crédit-bail, les textes CEE assimilent ces contrats à des locations d'équipement. La durée de ces contrats détermine donc la durée de « location » de l'équipement. Il faut donc que la durée du contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat soit supérieure ou égale à la durée de vie conventionnelle ou à la durée minimale de location prévue par la fiche d'opération standardisée pour bénéficier des CEE prévus par la fiche. A défaut, une opération standardisée peut être envisagée, en écrêtant le forfait au *pro rata temporis* de la durée de location.

Points à retenir

Ces dispositions venaient en contradiction avec l'article 3.1 de l'arrêté demande du 4 sept 2014 « Une opération d'économies d'énergie correspondant à la location d'un équipement dont la mise en place fait l'objet d'une fiche d'opération standardisée **relève d'une opération spécifique lorsque la durée de location (hors reconduction tacite) est inférieure à la durée de vie conventionnelle ou à la durée minimale de location prévue par la fiche d'opération standardisée.** »

Un correctif a été publié dans la lettre DGEC de septembre

Dans la lettre d'information de juillet 2024, la phrase suivante : « A défaut, une opération standardisée peut être envisagée, en écrêtant le forfait au *pro rata temporis* de la durée de location. » est supprimée et remplacée par la phrase : « A défaut, l'opération relève d'une opération spécifique. »

# Posez vos questions !



## Avant de poser une question

1. Pensez aux FAQ (recherche par mot-clé [Ctrl+F]) : [Ministère MTE](#) / [Club C2E](#)
2. Retournez aux fondamentaux :
  - ✓ [Le code de l'énergie](#)
  - ✓ Arrêté du [29 décembre 2014](#) relatif aux Modalités d'application du dispositif
  - ✓ Arrêté du [4 septembre 2014](#) fixant la liste des éléments d'une Demande
  - ✓ Arrêté du [28 septembre 2021](#) relatif aux Contrôles
  - ✓ Arrêté du [22 décembre 2014](#) définissant les Opérations Standardisées d'économies d'énergie



Adressez vos questions au Club C2E à l'adresse suivante : [questionsclubc2e@atee.fr](mailto:questionsclubc2e@atee.fr)

## Bonnes pratiques pour poser une question

- Mentionnez dans l'objet la fiche concernée
- Précisez explicitement l'action envisagée et la référence de la fiche d'opération standardisée visée
- Fournissez un maximum de détails
- Pour les questions SECTORISATION : [Utilisez le formalisme de la FAQ du Ministère.](#)
- Précisez si un Coup de Pouce est envisagé

Vos questions sont traitées en réunion d'équipe  
Le Club C2E vous répondra dans les meilleurs délais

# ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Retour 62<sup>ème</sup> Arrêté de juillet 2024
3. Fiches en cours ou à venir
4. Fiches d'opportunité
5. Point FAQ
6. Sujets transverses

# Opérations Spécifiques

Le prochain Webinaire Opérations Spécifiques aura lieu :



**Mardi 22 octobre 2024 à 14h**

Inscription nécessaire sur le site de l'ATEE – *modalités disponibles sur le site de l'ATEE et en annexe du support*



<https://atee.fr/groupe-de-travail/operations-specifiques>

Dans le cadre de l'organisation d'un webinaire contrôle à venir:

 Adressez vos questions au Club C2E à l'adresse suivante : [questionsclubc2e@atee.fr](mailto:questionsclubc2e@atee.fr)

- [Arrêté du 28 septembre 2021](#) relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

# Calendrier des contrôles par fiche (1 sur 2)

Note : dans le cadre des bonifications, des modalités particulières de contrôle peuvent être imposées et de ce fait différer du calendrier de contrôle des fiches.

Fiches déjà soumises à contrôle avec taux de contrôle satisfaisant Avant le 1<sup>er</sup> jan 2022



	01/01/22	01/04/22	01/07/22	01/01/23	01/04/23	01/07/23	01/10/23
<b>RESIDENTIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR EN 101</li> <li>BAR EN 102</li> <li>BAR EN 103</li> <li>BAR EN 106</li> <li>BAR EN 107</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR TH 145</li> <li>BAR TH 164</li> <li>+ nouveaux référentiels isolation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR TH 104</li> <li>BAR TH 113</li> <li>BAR TH 159</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR EN 105</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR TH 106</li> <li>BAR TH 107</li> <li>BAR TH 107 SE</li> <li>BAR TH 118</li> <li>BAR-TH-127**</li> <li>BAR TH 158</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR TH 112</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAR TH 160*</li> <li>BAR TH 161*</li> </ul>
<b>TERTIAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAT EN 101</li> <li>BAT EN 102</li> <li>BAT EN 103</li> <li>BAT EN 106</li> <li>BAT EN 108</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>BAT TH 139</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAT TH 102</li> <li>BAT TH 157</li> <li>BAT EQ 127</li> <li>BAT EQ 133</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>BAT TH 146*</li> <li>BAT TH 155*</li> </ul>
<b>INDUS.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IND EN 101</li> <li>IND EN 102</li> <li>IND UT 131</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>IND UT 102</li> <li>IND UT 116</li> <li>IND UT 117</li> <li>IND UT 129</li> <li>IND BA 112</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IND UT 134</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>IND UT 121*</li> </ul>
<b>TRANS.</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>TRA SE 114</li> <li>TRA SE 115</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>TRA EQ 101</li> <li>TRA EQ 107</li> <li>TRA EQ 108</li> <li>TRA EQ 124</li> </ul>	
<b>AGRI.</b>				<ul style="list-style-type: none"> <li>AGRI TH 104</li> </ul>			
<b>RESEAU</b>				<ul style="list-style-type: none"> <li>RES CH 108*</li> </ul>			

**Fiches en gras** : contrôle par contact uniquement

\* **Contrôle à 100% requis** (points de contrôle prévus précédemment dans la fiche)

\*\* **uniquement les installations collectives**

# Calendrier des contrôles par fiche (2 sur 2)

- RESIDENTIEL
- TERTIAIRE
- INDUS.
- TRANS.
- AGRI.
- RESEAU



- 01/12/23: BAR TH 173
- 01/01/24: BAR EN 104, BAR-TH-171, BAR-TH-172
- 01/07/24: BAR TH 125\*\*
- 01/11/2024: BAR TH 177

Nouvelles fiches en remplacement de la BAR TH 104

- BAT TH 116\*
- BAT TH 116
- BAT TH 113

Contrôle à 100% par contact entre le 01/01/2024 et 29/02/2024, puis contrôle par échantillonnage à compter du 01/03/2024

Les opérations **bonifiées** font toutes l'objet d'un contrôle sur site ou par contact

- IND UT 137
- IND UT 138
- IND UT 139

- RES CH 106 \*
- RES CH 107 \*
- RES EC 104 \*

Note : dans le cadre des bonifications, des modalités particulières de contrôle peuvent être imposées et de ce fait différer du calendrier de contrôle des fiches.

## Rappel des taux de contrôle en 2024

TAUX MINIMUM DE SATISFAISANT  
(taux identique quelle que soit la Fiche et le type de ménages)

Année d'engagement	Contrôle sur site	Contrôle par contact
2022	7,5%	15%
2023	10%	20%
2024	12,5%	25%
2025	15%	30%

FORMULE:  $\frac{\text{Nb opérations contrôlées S}}{\text{Nb opérations du lot}}$

TAUX MAXIMUM DE NON SATISFAISANT  
(taux dégressif par année)

Année de dépôt	Contrôle sur site
2022	30%
2023	25%
2024	20%
2025	15%
2026	10%

FORMULE:  $\frac{\text{Nb opérations contrôlées NS}}{\text{Nb opérations contrôlées}^*}$

\* Nb op. Satisf. + Nb op. NS + nb op. non accessible/non vérifiable

Fiches en gras : contrôle par contact uniquement

\* Contrôle à 100% requis

\*\* uniquement les installations collectives



## Téléchargement des FOS :

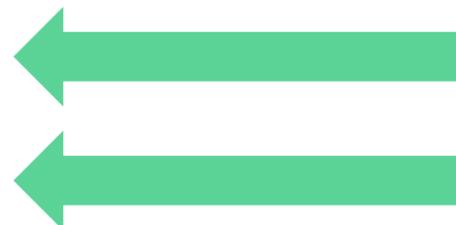
Dans les secteurs, nouvelle fonctionnalité de sélection des fiches, via des cases à cocher. Il y a également une case permettant de toutes les sélectionner en une action.

Ensuite, on peut alors les télécharger, et même télécharger les dernières versions des fiche.

- AGRI-TH-119 : Système de déshumidification avec air extérieur - a28 
- AGRI-UT-101 : Moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à réluctance - a25 
- AGRI-UT-102 : Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone - a22 
- AGRI-UT-103 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante - a19 
- AGRI-UT-104 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante - a23 
- tout sélectionner

Télécharger la sélection

Télécharger la dernière version





## Nouvelle distinction Webinaire/Groupe de travail :

<b>GRUPE DE TRAVAIL / WEBINAIRE SECTORIEL</b> <b>OPERATIONS SPECIFIQUES</b> Groupe de Travail Opérations Spécifiques → Accéder	<b>GRUPE DE TRAVAIL</b> <b>SPONSORS : ETUDE DES GISEMENTS D'ECONOMIES D'ENERGIE EN AGRICULTURE ET DANS LES INDUSTRIES</b> → Accéder	<b>GRUPE DE TRAVAIL / WEBINAIRE SECTORIEL</b> <b>CONTRÔLE</b> Groupe Contrôle → Accéder
---	---	--

## Secteurs des GT/Webinaire :

Nouvelle barre avec les secteurs des groupes de travail principaux, comme pour la page des FOS

IMENT

NOUS DÉCOUVRIR	EFFICACITÉ ENERGETIQUE	ENERGIES RENOUVELABLES	L'ATEE EN RÉGION	NOTRE ACTUALITÉ
----------------	------------------------	------------------------	------------------	-----------------

■ CLUB C2E > WEBINAIRES ET GROUPES DE TRAVAIL > AGRICULTURE BÂTIMENT CONTRÔLE INDUSTRIE RÉSEAUX TRANSPORT OPÉ SPÉ REGISTRE



## Redirection depuis ou vers les Fiches Explicatives :

L'ATEE, avec l'ADEME et la DGEC rédige lorsque nécessaire des **Fiches Explicatives** (FE) qui concernent une ou plusieurs FOS. Ces fiches sont disponibles sur les mêmes pages que les fiches d'opérations standardisées et que les fiches de calculs.

### Pour trouver une FE :

Vous pouvez maintenant aller sur la page de la fiche de calcul (FC) qui vous intéresse.

### FC - BAR-EN-108 : Fermeture isolante

CEE

11 mars 2024

Fiche explicative correspondante : FE 23

#### DOCUMENT À TÉLÉCHARGER



BAR-EN-108\_FC\_Fermeture\_isolante\_37\_Modif.pdf

### Depuis une fiche explicative :

Vous disposez maintenant des liens vers les FC correspondantes.

### 41 - Ventilation

CEE

20 décembre 2023

Fiches d'opérations standardisées concernées :

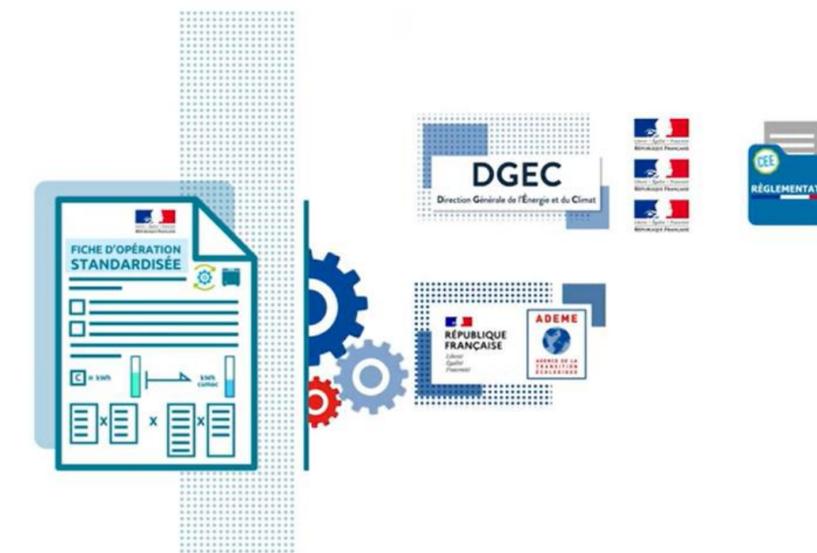
- FC - BAR-TH-125 : SYSTÈME DE VENTILATION DOUBLE FLUX AUTORÉGLABLE OU MODULÉ À HAUTE PERFORMANCE (FRANCE MÉTROPOLITAINE)
- FC - BAR-TH-127 : VENTILATION MÉCANIQUE SIMPLE FLUX HYGRORÉGLABLE (FRANCE MÉTROPOLITAINE)
- FC - BAR-TH-155 : VENTILATION HYBRIDE HYGRORÉGLABLE (FRANCE MÉTROPOLITAINE)
- FC - BAT-TH-125 : VENTILATION MÉCANIQUE SIMPLE FLUX À DÉBIT D'AIR CONSTANT OU MODULÉ
- FC - BAT-TH-126 : VENTILATION MÉCANIQUE DOUBLE FLUX AVEC ÉCHANGEUR À DÉBIT D'AIR CONSTANT OU MODULÉ



Film sur les rôles de la DGEC, l'ADEME et l'ATEE/Club C2E dans le cadre du dispositif des CEE



Film sur le processus de création et de révision d'une fiche d'opération standardisée



Retrouvez les liens sur le site de l'ATEE/ClubC2E/Missions/Objectifs



atee  
ASSOCIATION TECHNIQUE  
ENERGIE ENVIRONNEMENT

NOUS DÉCOUVRIR

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CLUB C2E > MISSIONS & OBJECTIFS



A la suite du Décret du 7 juin 2024 et de l'Arrêté du 7 juin 2024 relatif à la transmission au registre national des certificats d'économies d'énergie des informations concernant les contrats de vente à terme de certificats d'économies d'énergie, **les indices de prix à terme des mois de juillet et août**

- **Ont été publiés dans la lettre de la DGEC de septembre 2024,**
- **Sont accessibles aux détenteurs de comptes, sur le site du registre,**
- **Seront bientôt mis à disposition sur une page du registre accessible au public.**

Indices du mois de juillet 2024 :

Année de livraison	Volume de CEE Classique (GWhc)	Prix CEE classique (€/MWhc)	Volume de CEE Précarité (GWhc)	Prix CEE Précarité (€/MWhc)
N	9 739,77	7,80	1 466,86	8,25
N+1	5 310,00	7,89	750	8,35
N+2	350	8,16	100	9,30

Indices du mois d'août 2024 :

Année de livraison	Volume de CEE Classique (GWhc)	Prix CEE classique (€/MWhc)	Volume de CEE Précarité (GWhc)	Prix CEE Précarité (€/MWhc)
N	1 266,97	7,89	681,2	8,32
N+1	970	7,93	130	8,25
N+2	300	8,30		

Les indices manquants sont dus à l'absence de transactions pour l'année de livraison considérée.

# MERCI



Prochain Webinaire sectoriel Transport mercredi 22 Janvier 10h

# Devenez acteur de votre inscription (1/3)

Pour les Adhérents au Club C2E ou les Non Adhérents ayant un compte « Non Adhérent » suite à l'inscription à un GT par le passé



<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupe-de-travail>

## Avant le Webinaire

1 - Connectez-vous



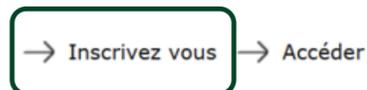
2 – Inscrivez-vous

GROUPE DE TRAVAIL  
GT TEST AUTO INSCRIPTION

3 – Vous recevrez un mail confirmant votre inscription au GT

**Attention !**

**Si le lien « Inscrivez-vous » n'apparaît pas, c'est que vous êtes déjà inscrit au GT**



## Le jour J

1 – Connectez-vous et Accédez au GT

GROUPE DE TRAVAIL  
GT TEST AUTO INSCRIPTION

2 – Cliquez sur l'onglet « REUNIONS »



3 – Sélectionnez



4 – le lien du Webinaire est dans l'onglet « A PROPOS »



**A PROPOS**

Webinaire Bâtiment



# Devenez acteur de votre inscription (2/3)

Pour les Non Adhérents au Club C2E n'ayant jamais été inscrit à un GT et n'ayant pas de compte  
« Non Adhérent »



<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupe-de-travail>

## Avant le Webinaire

### 1 – Inscrivez-vous

GROUPE DE TRAVAIL

GT TEST AUTO INSCRIPTION

→ Inscrivez vous → Accéder

### 2 – Renseignez vos coordonnées

#### INSCRIPTION

#### CRÉATION DE COMPTE SUR LE SITE ATEE ET INSCRIPTION

Si vous avez déjà un compte, ne complétez pas ce formulaire, connectez-vous et cliquez informations.

Nom \*

TATREUX

Prénom \*

Elisabeth

Email \*

Téléphone \*

Entreprise \*

### 3 – Vous recevrez

- un mail vous informant de la création d'un compte
- un mail confirmant votre inscription au GT

### Attention !

Si vous recevez le message suivant, c'est que vous avez déjà un compte (cf diapo précédente)

Un utilisateur existe déjà pour cette adresse email. Veuillez vous connecter directement.

## Le jour J

### 1 – Connectez-vous et Accédez au GT

GROUPE DE TRAVAIL

GT TEST AUTO INSCRIPTION

→ Inscrivez vous → Accéder

### 2 – Cliquez sur l'onglet « REUNIONS »



A PROPOS



MEMBRES DU GT



RÉUNIONS

### 3 – Sélectionnez



CEE

### 4 – le lien du Webinaire est dans l'onglet « A PROPOS »



A PROPOS



PROGRAMME



INFOS PRATIQUES

#### A PROPOS

Webinaire Bâtiment

## Informations/ Recommandations

- L'ordre du jour des Webinaires et le lien de connexion seront mis en lignes quelques jours avant.  
→ **Vous recevrez un message lors de la mise en ligne de l'ODJ et des modalités de connexion.**
- Le bouton « Inscrivez-vous » n'apparaît pas lorsque vous êtes déjà inscrit/inscrite au GT, notamment parce que vous l'avez été par le passé.
- Si vous ne recevez pas de message relatif à votre inscription, pensez à regarder dans vos « Spam » « Courriers indésirables »